

**Département des Pyrénées-
Atlantiques**

DE LA COMMUNE

DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 19 juin 2024		

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, F. SUBIAS, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, F. COUDURE T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Absente : S. DAUBE

Procurations : /

Cédric BOISSIERE a été élu secrétaire de séance.

N°2024/35

Convention de partenariat pour l'organisation des marchés de producteurs de Pays

Le Maire rappelle à l'assemblée que tous les ans est organisé le Marché des Producteurs de Pays en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Cette année, le Marché des Producteurs de Pays aura lieu le samedi 31 août 2024 de 18h à 23h.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques et l'engagement de frais par la Commune d'un montant HT de 640 euros.

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE de faire appel à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation du Marché des Producteurs de Pays conformément aux termes de la convention ci-annexé.

CHARGE le Maire de signer cette convention.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.